

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2006019

OBJET : Versement d'une subvention à l'association Ecole Plus Auto et à l'association de gestion du Foyer des Jeunes Travailleurs

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°224 du 24 novembre 2005 approuvant et autorisant monsieur le maire à signer une convention triennale entre la ville d'Aubervilliers et des associations du secteur jeunesse, pour les années 2006, 2007 et 2008, notamment à l'association de gestion du Foyer de Jeunes Travailleurs,

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du conseil, M. FRANCOIS et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus.

DELIBERE :

ARTICLE 1: Décide de verser une subvention de 5 000,00 euros à l'association "Ecole Plus Auto", 93, rue Heurtault, 93300 Aubervilliers, au titre de l'exercice 2006 afin de participer au financement du projet "Taxi de l'Emploi et de la Citoyenneté" qui permet à des bénéficiaires du RMI qui suivent une formation aux métiers de chauffeurs de taxis parisiens de transporter des personnes âgées et à mobilité réduite habitant la Ville d'Aubervilliers

ARTICLE 2 : Décide de verser une subvention de 175 900 euros à l'association de gestion du Foyer de Jeunes Travailleurs,

ARTICLE 3 : Dit que la dépense sera imputée :

- 6574 523 (306 6574 523 PLUSAUTO)
- 6574 524 (306 6574 524 FJT)

Le Maire